



Au jardin des liturgies romaines

par François Pohier
Vice-président d'Una Voce.

54/ L'apparition de l'*Orate Fratres*

Assurément, ce n'est pas une institution typiquement romaine. Les données de l'*Ordo romanus I* qui rassemble toutes les cérémonies de l'antique messe stationnale de Rome, permet d'observer après le chant de l'évangile : l'*oremus* introductif du pontife célébrant; la préparation liturgique de l'autel avec son recouvrement par le corporal, figure du linceul; le rassemblement des offrandes pendant la psalmodie du chœur, enfin, un « *per omnia saecula saeculorum* », chanté *alta voce*, qui laisse supposer l'existence d'une prière récitée privément sur les oblats.

Une datation possible.

Grâce aux travaux de Mgr Andrieu (1) la science liturgique a pu établir que l'*Orate fratres* avait été introduit dans les rites romano-francs dans la deuxième moitié du VIII^e siècle. On sait, en effet, que l'*Ordo romanus I* est apparu sur le sol carolingien vers 750. Un autre document, l'*Ordo romanus XV*, chargé de régler la ritualité presbytérale, trouve une datation approximative entre 750 et 787. Autrement désigné sous le vocable : *capitulare ecclesiastici ordinis*, ce texte a le mérite de confirmer, après le dépôt des oblats sur l'autel, l'existence d'une *oratio super oblata* communément appelée « secrète ». L'*Orate fratres* va pouvoir trouver place avant cette oraison, à l'instar du *Dominus vobiscum* qui introduisait la *collecta*. De fait, l'*Ordo romanus XVII* (*Breviarum ecclesiastici ordinis*), daté très exactement de 790 par Mgr Andrieu, est le premier à préciser l'existence de l'*Orate fratres* en son canon 45.

À en juger par l'esprit du texte, la nouvelle institution semble naître au sein d'une conventualité monastique romano-franque : le célébrant, avant de dire la « secrète », se tourne vers le sanctuaire pour demander aux clercs qui s'y trouvent, de prier pour lui (*Tunc vero sacerdos dextera levaque allis sacerdotibus postulat pro se orare*). La formule de l'invitation sacerdotale n'est pas précisée parce qu'elle dépendait originellement d'un libre

(Suite page 38)

Au jardin des liturgies romaines (suite)

choix terminologique. Il apparaît en outre que l'adresse du célébrant n'exige aucun répons des destinataires comme cela se remarque encore dans la liturgie dominicaine.

Un répons populaire.

On peut s'étonner de cette pratique à moins d'y constater un archaïsme de l'époque ou de trouver trace d'usages monastiques dans les textes précités. Rien n'est moins sûr car la liturgie carolingienne a toujours manifesté le souci d'instaurer un dialogue rituel entre l'autel et la nef. De cette période, en effet, date le *Sacramentaire d'Amiens* (IX^e siècle) qui livre un *Orate fratres* adressé au peuple et comportant de la part de celui-ci un répons : « *Prions, mes frères, afin que notre et votre sacrifice soit accepté de Dieu. R/ Que le Seigneur soit présent dans votre cœur et sur vos lèvres et qu'il reçoive et accepte ce sacrifice de vos lèvres et de vos mains pour le salut de nous tous.* » Dom Tirot, osb (2), qui a rapporté ce texte, a cité dans quinze autres sacramentaires, des formules différentes quoique de même sens.

Le Haut Moyen Âge livre donc au liturgiste d'aujourd'hui deux directions évolutives pour l'*Orate fratres*, la première qui institue, après l'invitation du célébrant, un répons populaire, la seconde, représentée par la liturgie dominicaine héritière des anciens usages, qui conserve les vestiges d'une demande prononcée dans le sanctuaire et n'exige de personne la moindre réponse. Rappelons que l'*Orate fratres* appartient au tronc ancestral des diverses liturgies de l'Église (sauf de la Rome pré-médiévale). À Tolède, le célébrant « chante » : « *Adjuvate me, fratres, in orationibus vestris et orate pro me ad Deum* : que vos oraisons, frères, me soient un secours; priez Dieu pour moi ». Et le peuple répond sur le même ton : « *Adjuvat te Pater et Filius et Spiritus Sanctus* ». Et dans la très ancienne liturgie syrienne de saint Jacques, le célébrant, tourné vers les fidèles, dit « *Mes frères et mes bien-aimés, priez pour moi.* »

(à suivre)

François Pohier ●

(1) Mgr Andrieu : *Les Ordines romani du Haut Moyen Âge*, Spicilegium de Louvain, 1961-1985.

(2) Dom Tirot : *Histoire des prières d'offertoire. Liturgie romaine du VII^e au XVI^e siècle*, CLV Roma, 1985.